



23 Présent(e)s : Sébastien AUBRY, Laetitia BRANCOVAN, Enrique CASTRO MUNOZ, Michel CRIBIER, Danielle DUGUE, Pierre DUGUE, Maria GOUVEIA, Marta HOSKINS, Christian HOUIS, Michèle HUMBERT, Julie LEGG, Chantal LINKS, Pierre LUCOT, Emmanuelle METZLE, Patrice MIGAULT, Jean-Claude NOHEN, Michèle NOHEN, Denis PLANE, Nadine POUILLON, Alice QUILLES, Philippe ROUFIAT, Claire VACHER, Marie-Antoinette VITSE.

Membres excusé(e)s : Philippe LOIRET, Anne DHIOS, Nicole LACAZE et Pascal LOEB.

Pierre Lucot:

Notes incomplètes, les intervenants ne sont pas tous nommés, veuillez m'en excuser.

Nous remercions la Cité Saint Martin pour son accueil !

Réunion avec le commissaire MORGES

Le 13 novembre, les Présidents des quatre conseils de quartier étaient conviés à une réunion de présentation du nouveau commissaire du centre en présence du Maire et de la responsable de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection) du 4^e.

Pierre LUCOT fait un bref compte rendu de cette réunion dont l'objet était d'établir un lien direct entre les services de police et les habitants, représentés par les Conseils de Quartier :

- en anticipation du regroupement des quatre arrondissements du centre, les commissariats ont fusionné le 23 septembre 2019

- avant son installation en 2022 rue Perrée (3^e), le commissariat du centre reste actif sur 3 sites : Police Secours rue aux Ours, Services Judiciaires Boulevard Bourdon, Ilotiers Marché Saint Honoré ; la prise de plaintes reste possible sur les trois sites.

- Le maire et les présidents demandent que soit étudiée la possibilité de maintenir en 2022 un lieu d'accueil par arrondissement sur un site institutionnel occupé (par exemple les anciennes Mairies d'arrondissement).

- Le commissaire fait état d'un constat de baisse régulière des effectifs en réponse aux politiques de réduction des dépenses publiques. C'est dans ce cadre que la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection) qui dépend totalement de la Mairie de Paris a pour mission de lutter contre les incivilités et la régulation des déplacements, la Police Nationale ayant en charge principale la lutte contre la petite et moyenne délinquance.

- Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgences graves est le 17.

- La Mission de Prévention Contact et Ecoute (cas non urgents) est à joindre au 0142 76 15 55

- Le commissaire et la responsable de la DPSP sont cependant joignables directement par l'intermédiaire des présidents de Conseils de Quartier qui sont le relais des conseillers et des habitants pour toutes demandes relevant de leurs compétences respectives.

Végétalisation des pieds d'arbres

Un consensus s'exprime quant à la gestion des pieds d'arbres. Les personnes investies dans cette végétalisation bénévole, telle que Marta HOSKINS, déplorent les dégradations, l'inadaptation des actuelles protections en bois et le manque de soutien de la Mairie. D'autres avis s'expriment pour regretter un état d'abandon de ces pieds d'arbres non protégés par des grilles.

Martha demande s'il serait possible que le conseil finance l'achat de bulbes pour fleurir certains pieds d'arbres cet hiver. Devant le faible montant prévu (environ 100€), le conseil accepte favorablement cette demande.

(NDR : à la suite de cette demande, Martha sera informée par Hortense que la mairie propose gratuitement des bulbes).

Emmanuelle METZLE, qui porte avec un groupe d'habitant le projet de végétaliser les trottoirs du boulevard Henri IV, rappelle qu'il s'agit de favoriser un engagement citoyen et de créer du lien autour de la biodiversité. Pierre LUCOT rappelle que ce projet, présenté lors d'un précédent conseil avait également relevé la nécessité de choisir des protections de pieds d'arbres plus efficaces et plus

« urbains » que les actuelles protections en bois jugées fragiles et peu esthétiques. Chantal LINKS confirme que le « propre » n'est pas incompatible avec ces aménagements gérés par les habitants. Pierre LUCOT propose que se crée un groupe de travail autour de ce sujet. Emmanuelle et Martha répondent favorablement à cette proposition et se mettent à la disposition des conseillers intéressés.

Chantier de la Place de la Bastille

Plusieurs Conseillers étaient présents (Patrice, Enrique, Maria, Denis) lors de la première visite de chantier ; ils expriment leur satisfaction en soulignant la grande disponibilité des personnes en charge de cette présentation.

Denis PLANE en fait un bref compte rendu en indiquant que ce chantier de 20 millions d'euros devrait être terminé en mars 2020, à quelques aménagements secondaires près dont la réalisation ne se fera jusqu'en juin. Des bancs anti-bélier seront installés ainsi qu'un « skate park », et un accès au port de l'Arsenal se fera par emmarchement sous le métro dont les quais seront vitrés de part et d'autre.

Il est précisé que la visite de la colonne ne sera pas possible ; Julie LEGG exprime son regret de cette décision, prise par mesure de sécurité.

Patrice MIGAULT précise que les commerçants semblent satisfaits du nouvel aménagement.

Épingle Morland et Quai Henri IV

Chantal LINKS fait un compte rendu des échanges du groupe de travail constitué de sept personnes autour de l'aménagement de ce secteur en précisant l'unanimité du groupe autour des propositions. Elle rappelle que dès 2016, Julie LEGG avait présenté au conseil un projet de traçage au sol permettant de fluidifier la circulation. Elle rappelle également que depuis sa fermeture, Enrique et Patrice plaident pour la réouverture de l'épingle en écho à l'attente des riverains.

Le groupe est d'accord sur quatre points :

- réouverture de l'épingle permettant de relier le quai au boulevard
- maintien d'une piste cyclable double sens continue en aménageant le terre plein.
- marquage au sol pour palier au rétrécissement et à la courbe, celui-ci générant des klaxons des véhicules n'ayant pas anticipé ce rétrécissement
- déplacement des feux rouge et du passage piéton afin de ne pas bloquer les voitures s'engageant boulevard Morland.

A l'issue de cette présentation, Pierre LUCOT remercie Chantal LINKS pour son initiative de création de ce groupe et remercie également les sept participants à celui-ci.

Il propose que le conseil adhère aux propositions du groupe et les soutiennent collectivement, ce qui est accepté par les Conseillers présents.

Il suggère que soit systématisé ce mode de fonctionnement en groupe, celui-ci favorisant la prise de décision au consensus et la convivialité.

Il informe avoir reçu ce jour par mail une note de la Mairie traitant du même sujet et en fait la lecture :

« La Mairie du 4e a bien engagé une réflexion sur la possibilité de restaurer la voie de circulation située à l'entrée du Quai Henri IV, permettant aux véhicules stationnés entre le 2 et le 30 du Quai de tourner à gauche pour rejoindre le Bld Morland. Pour rappel, cette voie constitue une voie cyclable bidirectionnelle protégée de la voie de circulation générale depuis 2017.

La Mairie a ainsi demandé à la section territoriale de voirie (STV) d'étudier la faisabilité du dévoiement de la piste cyclable sur la chaussée située de l'autre côté du séparateur, sur le tronçon encadré par les deux barrières.

Comme l'étude des riverains l'indique, confirmée par l'avis de la STV, le réaménagement de la piste cyclable est possible moyennant des travaux d'infrastructures dont le coût est important et qui requièrent des instructions techniques préalables : déplacement de la colonne Morris, du panneau d'information, reprise du séparateur, nécessité probable d'installer un feu vélos spécifique. À ces

études, il est nécessaire de compter également le délai de consultation préalable propre à ce genre d'aménagement (PP, pompiers, etc).

Au regard du plan de charge de la STV cette année et début 2020, il ne sera pas possible d'engager les opérations qui permettraient de lancer les travaux sur cette mandature. Monsieur le Maire l'a indiqué cette semaine aux habitants portant cette proposition d'aménagement (lors de la réunion publique avec le nouveau Commissaire du centre). »

Le conseil prend acte de ces engagements qui annulent les précédentes déclarations « d'impossibilité » tout en regrettant que ces aménagements demandés depuis plusieurs années par le Conseil et pour certains desquels Christophe GIRARD s'était engagé, aient mis autant de temps pour être pris en compte.

Nouvel aménagement de la rue Beautreillis

Plusieurs Conseillers, riverains de cet aménagement, renouvellent leurs critiques déjà émises lors de la précédente réunion du Conseil.

Tous considèrent que depuis cet aménagement les piétons et les vélos sont moins en sécurité alors que le projet avait un objectif inverse.

Cet aménagement et celui de la place de la Bastille ont aggravé l'augmentation de la circulation sur cette ancienne rue calme aujourd'hui bouchée à certaine heure ou sur laquelle les véhicules circulent plus vite, celle-ci étant devenue une voie de délestage conseillée par les applications de smartphone.

Pour mettre fin aux nuisances et au danger, Michel CRIBIER renouvelle la proposition d'inverser le sens de la rue de Birague.

Pierre LUCOT renouvelle son soutien à cette proposition en rappelant qu'il avait également fait la demande d'inverser le sens du tronçon de la rue du Petit Musc entre Jules Cousin et les Quais.

Il informe avoir rencontré sur place Monsieur ZAHR et les restaurateurs des « vins des Pyrénées » et du « dindon en laisse » qui proposent la mise en place de jardinières pour sécuriser les trottoirs tout en maintenant la voie vélo.

Pierre LUCOT informe le Conseil qu'il a donné son accord pour que celui-ci participe au financement de l'achat de ces jardinières tout en étant informé de leur choix.

Alice QUILES propose de déplacer la nouvelle place faite pour les trottinettes vers le « vin des Pyrénées » pour réduire la largeur de la voie devant le restaurant, et récupérer une place de stationnement pour les voitures. Elle informe qu'un autre projet de végétalisation est soutenu par le « dindon en laisse » et des riverains. Celui-ci, appelé « la rue qui se mange », propose la mise en place de tonneaux/jardinières posés sur la voirie pour en réduire la largeur et ralentir les véhicules tout en empêchant le stationnement sur les nouveaux trottoirs bas.

Laetitia BRANCOVAN, signalant d'autres problèmes de circulation sur le quartier (notamment rue Saint Paul), propose de créer un groupe de travail sur le sujet et fait circuler une feuille sur laquelle plusieurs conseillers indiquent leurs coordonnées.

TEP Neuve Saint Pierre

Pour cet autre projet issu du Budget Participatif et soutenu par le conseil, des plantations ont été réalisées sur le site du stade.

Laetitia BRANCOVAN signale que les plantations réalisées en jardinières contre le mur de la cour de l'école ont été arrachées ; une demande d'explications est faite à la Mairie.

Michel CRIBIER regrette que cet espace ne soit pas accessible aux riverains.

Budget du Conseil

Il est rappelé que le Conseil dispose chaque année de 8.264€ en investissements et de 3.306€ en fonctionnement.

Pierre LUCOT constate que ces budgets n'ont pas été utilisés cette année, mais rappelle que cet argent public n'est pas « perdu » puisqu'il revient à la Mairie pour répondre à d'autres besoins. Il invite les conseillers à réfléchir au plus tôt de l'année 2020 à l'utilisation de ces budgets et propose de réfléchir à des campagnes d'informations auprès des habitants du type : « moins de tri avec moins de déchets : consommons sur place avec nos commerçants sans livraison »,...

Echelle des conseils de quartier

Interpellé par Michel CRIBIER sur son souhait de garder le périmètre du Conseil malgré la fusion des arrondissements, Pierre LUCOT rappelle que le conseil s'est prononcé à une très large majorité pour le maintien du découpage géographique actuel des Conseils de Quartier, garant d'une démocratie participative de réelle proximité, à échelle humaine, permettant la parole et la participation du plus grand nombre. Il lui est rappelé son engagement d'interpeller les candidats à l'investiture afin que cette question de la taille de la démocratie et du rôle des Conseils soit prise en compte dans leur programme.

Remarques diverses

Alice QUILES signale qu'un arbre de la rue Neuve Saint Pierre a été abattu, victime d'un vandalisme. Elle regrette plus généralement le développement des incivilités.

Jean-Claude NOHEN signale de son côté que deux platanes sont morts quai Henri IV.

Sébastien AUBRY rappelle le manque de toilettes publiques dans le secteur et constate que le square Gally compense à ses dépens ce constat.

Il regrette par ailleurs le développement des plateformes de location saisonnière et leur impact sur le coût des logements devenus inaccessibles. Il informe que faute de possibilité d'habiter le quartier, il pense être contraint de le quitter pour répondre aux besoins de sa jeune famille.

Cette remarque est soutenue par les conseillers, Pierre DUGUE indiquant que sa copropriété a pu faire interdire l'utilisation d'airbnb.

Pierre LUCOT rappelle que la mairie a engagé des actions contre les plateformes afin d'en limiter l'impact, tout en précisant que celles-ci ont aujourd'hui peu d'effet faute de soutien du parlement (et du Comité Olympique dont on a appris ce jour l'alliance avec airbnb, posant ainsi la question de l'opportunité de l'organisation des JO à Paris et de son impact négatif sur ses habitants).

Laetitia BRANCOVAN et d'autres conseillers s'inquiètent de la prolifération des kiosques, souvent mal placés, tel que celui de la place Teilhard de Chardin situé en angle de la piste cyclable et s'étonne que le large trottoir du boulevard Henri IV n'ait pas été choisi pour son implantation. Elle rappelle que le Conseil avait demandé des arbres de haute tige pour le square (pour créer un îlot de fraîcheur) refusé pour cause d'impact visuel et constate que le kiosque est beaucoup plus impactant.

Il est par ailleurs signalé un défaut du réseau de collecte des eaux de pluie rue d'Agrippa d'Aubigné, sur laquelle se forme régulièrement une large mare.

Prochaines réunions

De 19h à 21h, salle Van Gogh de la **Cité Saint-Martin**, 4, rue de l'Arsenal

Mardi 17 décembre 2019

Mardi 21 janvier, Mercredi 26 février et Mercredi 25 mars 2020

Chaque membre du Conseil est invité à transmettre à Pierre toute proposition de sujet qu'il souhaiterait voir aborder à l'occasion de la prochaine réunion.